

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Présents : Laurent FORGET, Eliane JUY, Guy POTERLOT, Daniel FELIX, Marie-José HERVIEU, Dominique COPPA, Marie BASUYAU, Patricia CHAMPION, Philippe COURTOIS, et David LENOBLE.

Absents excusés :

Livia LUBIN donne pouvoir à Laurent FORGET
Frédérique CONRAUX donne pouvoir à Guy POTERLOT
Bruno DIDIER, Olivier PATE, et Aurore AUDOU

Secrétaire de séance : Monsieur David LENOBLE assisté de Madame Cathy PASQUIER.

Convocation du 20 novembre 2017.

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Laurent FORGET, Maire

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU :

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 Novembre 2017 est adopté à l'**unanimité**.

MARCHE PUBLIC

AMENAGEMENT LOTISSEMENT « LE CHAMPFLEURY »

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le bureau d'études BEMOL sis 12 rue Victor Hugo, 08150 RENWEZ, a été choisi comme maître d'œuvre pour réaliser des travaux d'aménagement au lotissement « Le Champfleury » d'un montant de 89 465,00 € HT, soit 114 873,06 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Engager les travaux pour un montant total de 89 465,00 € HT soit 114 873,06 € TTC
- Signer tout document se rapportant aux travaux

PROPOSITIONS COMMERCIALES BUREAU VERITAS CONSTRUCTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA MICRO-CRECHE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Bureau Veritas Construction propose à la commune d'établir une convention de contrôle technique et contrat de missions connexes pour la réalisation de la construction de la micro-crèche. Le montant de ces propositions commerciales est de 4 030,00 € HT, soit 4 476,00 € TTC.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de contrôle technique et contrat de missions connexes d'un montant de 4 476,00 € TTC.

CREATION ET RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE PAR CONTRAT EN VERTU DE L'ARTICLE 3 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/84 MODIFIEE POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- que pour les besoins du Service et pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, il est nécessaire de créer l'emploi non permanent d'Adjoint Administratif à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 17/35^{ème},
- qu'il est nécessaire, pour les besoins du Service, de recruter un Agent non titulaire,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- décide de créer l'emploi non permanent d'Adjoint Administratif, de 17/35^{ème} pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017,
- dégage les crédits correspondants,
- décide de recruter à compter du 1^{er} janvier 2017 un Agent non titulaire par contrat à durée déterminée sur l'emploi créé.

OUVERTURE DE CREDIT

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Autorise le Maire à mandater, en section d'investissement, avant l'établissement du Budget Primitif de 2018, à concurrence de 25 % des crédits ouverts au budget de la commune 2017.

Commune

Article	BP 2017	25 %
202	20 000,00 €	5 000,00 €
2031	48 000,00 €	12 000,00 €
2051	3 000,00 €	750,00 €
2111	540 000,00 €	135 000,00 €
2113	1 731,44 €	432,86 €
21312	6 000,00 €	1 500,00 €
21318	6 000,00 €	1 500,00 €
2151	6 000,00 €	1 500,00 €
2152	2 000,00 €	500,00 €
21578	3 000,00 €	750,00 €
2183	2 000,00 €	500,00 €
2184	4 000,00 €	1 000,00 €
2188	3 000,00 €	750,00 €
2313	90 000,00 €	22 500,00 €
2315	105 434,08 €	26 358,52 €

COLIS DES AGENTS

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'offrir aux 17 personnes qui ont contribué au bon fonctionnement de la commune en 2017 un colis de Noël, sous forme de bons d'achats :

- 13 bons d'achat à 45 €,
- 4 bons d'achat à 75 €,

ainsi qu'une bouteille de Champagne.

COLIS DES ANCIENS

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'offrir aux personnes de plus de 65 ans un colis de Noël d'un montant de 35 €.

CINEMA DES ECOLES

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide d'offrir une sortie au cinéma aux enfants de l'école et de prendre en charge les places et le transport.

BULLETTIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose le devis n° 03-1687 de l'entreprise CALIGRAFIK concernant l'édition du bulletin municipal de 48 pages, qui s'élève à 3 775,00 € HT, soit 4 152, 50 € TTC.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le devis de l'entreprise CALIGRAFIK de 4 152, 50 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DEVIS FESTIVITES DE NOEL DE LA TROUPE « LA COMPAGNIE DES MANGEURS DE CERCLE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité d'Animation de Saint-Laurent va organiser un spectacle de Noël le 22 décembre 2017. Il propose aux élus de participer financièrement au devis de la troupe « La compagnie des mangeurs de cercle » qui s'élève à 2 483,40 € HT (Association loi 1901, non assujettie à la TVA).

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte de prendre en charge la totalité du devis d'un montant de 2 483,40 € HT et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

COURRIERS

Monsieur le Maire précise aux élus que la LISA a envoyé un courrier pour une demande de subvention au titre de l'année 2018. Cette décision n'étant pas initialement à l'ordre du jour, la délibération sera prise au prochain conseil.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu ce matin Mesdames Lény LABERNARDIERE et Nolwenn ZOPPI pour l'ouverture prochaine d'une auto-école à la place de l'ancienne boulangerie rue des Genêts.

Madame Patricia CHAMPION précise au Conseil Municipal que le SIVOM octroie pour les écoles : un sapin ainsi qu'un sachet de chocolats et un livre à chaque élève. Elle fait part également de la réflexion du SIVOM sur l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) le mercredi matin si le rythme scolaire change en faveur de la semaine à 4 jours. Cet accueil serait à l'essai sur 1 an.

Séance levée à 20h20.